L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 31 MARS 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 31 MARS 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, sur les lieux, au local No 166 rue de la Douane tout le contenu du dit local.
Par Mather & Homes, au No 452, Chemin du Bayou, tous les meubles de la maison, argenterie, etc.

L'enseignement en Louisiane---Un discours du Dr A. D. Mayo.

Dans un pays comme le nôtre, où, parfois, les situations et les hommes se font un peu au hasard, où les spécialités sont assez rares, où, souvent chacun est on se croit apte à tout faire et à discourir sur tout, on éprouve un vif plaisir à entendre un homme de valeur comme le Dr A. D. Mayo, traiter un sujet qu'il a étudié à fond et dont il parle en parfaite connaissance de cause. Nous ne nous rappelons pas avoir lu, sur la question de l'instruction publique, un discours plus sensé, plus nourri de faits, plus fécond en enseignements, que celui qu'il a prononcé, récemment, dans la salle de l'Université Tulane de notre ville, devant la "Educational Society" de la Louisiane. A chaque ligne, on voit une intelligence profondément pénétrée de son sujet, surtout au point de vue américain, un homme qui a parcouru tous les Etats de l'Union dans l'unique but d'y étudier l'état intellectuel et moral du pays et sait assigner à chaque région, à chaque Etat, la place qu'il doit occuper au point de vue de l'éducation.

M. Mayo est, évidemment, un fin observateur, et nous lui savons un gré infini d'un mot très-ingénieux et très-vrai qu'il a dit sur notre métropole. Nous traduisons littéralement :

" Il n'y a rien de meilleur dans toute l'Amérique que le *haut côté*; il n'y a rien de pire que le *bas côté* de la Nouvelle-Orléans." On n'a jamais, croyons-nous, mieux apprécié cette pauvre métropole du Sud, si mal connue, si dépréciée, si calomniée, par la raison, fort naturelle, du reste, que ce que l'on a appelle le haut côté, c'est-à-dire les classes supérieures, instruites, bien élevées, ne font pas et ne tiennent pas à faire parler d'elles, tandis que les autres, qui ne brillent pas plus par la moralité que par l'instruction, ne vivent que de bruit et d'agitation et forcent le public louisianais et américain à s'occuper constamment de leurs faits et gestes. De là, la réputation mauvaise, mais tout-à-fait fausse, profondément injuste, que les uns, inconsciemment et par ignorance, les autres, sciemment et avec perfidie, ont faite à notre cité. Heureusement, comme le dit le Dr. Mayo, les relations entre le Nord et le Sud se multiplient tous les jours, et la fréquentation continuelle des deux grandes régions de l'Union réduira à peu, à néant, la réputation de la Nouvelle-Orléans dans l'estime générale, à lui donner la place qu'elle est digne d'occuper dans l'opinion publique.

Le docteur fait très bien ressortir les dangers de l'ignorance dans le Sud, depuis la révolution qui s'est accomplie dans l'isolement, il y a un quart de siècle, et, du jour au lendemain, a fait, de centaines de mille, de millions d'êtres jusque là irresponsables, n'ayant même pas besoin de savoir se conduire eux-mêmes, des hommes libres, des électeurs, des souverains. Il n'est pas jusqu'aux moyens rapides de communication, si bienfaisants pour les classes instruites et élevées, auxquelles ils permettent de se rapprocher, de se mieux connaître, qui n'aient leur côté d'avantage, qui ne deviennent funestes aux classes inférieures et ignorantes. Ces classes peuvent, en un clin-d'oeil et pour une misérable somme d'argent, se transporter dans la ville populeuse, dont elles sont incapables de saisir les grandeurs et les beautés, dont elles n'aperçoivent et ne savent s'assimiler que les vices et les misères morales.

Nous n'avons pas à suivre l'orateur dans les détails statistiques où il se complaît pour prouver l'insuffisance, presque l'inanité, de notre système d'enseignement. Dix fois déjà nous avons produit ces chiffres. Tout le monde sait parmi nous que, sur 300,000 mille enfants et jeunes gens de six à vingt ans, 129,000 seulement—et sont les chiffres du rapport du surintendant de l'instruction publique de l'Etat—reçoivent les bienfaits de l'enseignement; que les cinq-sixièmes de cette jeunesse fréquentent les écoles publiques; que n'en comptent pas plus de 80,000 suivant régulièrement les cours, pendant cinq à six mois—et cela à la Nouvelle-Orléans seulement. Dans les campagnes, la moyenne de la session scolaire ne dépasse guère trois mois, quand elle les atteint. Il en est ainsi dans presque tout le Sud. C'est là un mal effroyable auquel il faut se hâter de porter remède. On n'y arrivera, dit l'orateur, que par quatre moyens qu'il expose :

1o Obtenir le concours de la Presse, au zèle de laquelle il fait appel avec une confiance dont cette dernière s'est toujours montrée digne.

2o Faire choix d'un ou de deux missionnaires et les charger de parcourir les campagnes, de pénétrer dans les plus petits villages, dans les habitations, pour y célébrer les bienfaits de l'éducation, et engager les travailleurs illettrés à envoyer leurs enfants à l'école; pour éclairer les patrons, les propriétaires, à stimuler leurs employés, leurs ouvriers; à veiller eux-mêmes à ce que les garçons et filles de ces travailleurs ne croupissent pas dans une affreuse ignorance.

3o Provoquer un mouvement public semblable à celui qui a eu lieu, récemment, au Kentucky, pour agir sur nos législateurs et en obtenir une loi qui établirait un système efficace d'enseignement. Dans la situation du moment, c'est le plus impérieux besoin de l'Etat, c'est la première dépense qu'il devrait faire.

4o Faire au Congrès un chaleureux appel. Une démonstration publique agirait efficacement en faveur de l'adoption du projet de loi de M. Blair—projet parfaitement constitutionnel—dit le docteur, attendu, ajoute-t-il, que, depuis le berceau de la République, il s'est pas d'Etat, pas de Territoire, qui n'ait plus ou moins élevé ses enfants avec l'aide du gouvernement général.

L'orateur fait un grand éloge, un éloge bien mérité, de l'Université Tulane, aujourd'hui l'une des gloires de la Louisiane. Il ne est pas de mieux constitué dans tous les Etats-Unis. Malheureusement, étant donnée une aussi belle institution pour les hommes, n'en existe-t-il pas une semblable pour les femmes? Il faut à la Louisiane un collège comme celui de Vassar, de Smith, de Wellesly.

C'est là, à notre sens, la meilleure suggestion que l'on ait faite dans le discours. Rien n'est plus nécessaire, surtout dans un Etat où l'on confie à la femme l'éducation de tant d'enfants, où les institutrices sont plus nombreuses que les instituteurs.

Il est, dans notre système d'instruction publique, un défaut que le docteur ne semble pas avoir remarqué et que nous devons signaler. En réalité, nous n'avons pas de corps enseignant; les professeurs des deux sexes se recrutent au peu au hasard. On ne leur fait pas, à proprement parler, une carrière, comme dans les pays européens, où on les soumet à de sévères examens, à la suite desquels leur avenir est assuré. A de fortes études préalables viennent s'ajouter, avec le temps, les leçons de l'expérience, qui doublent la valeur de l'enseignement.

Pourquoi n'établirait-on pas ici une Commission permanente d'examen, composée de nos hommes les plus distingués, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts, laquelle délivrerait un diplôme qui ouvrirait une carrière à celui ou à celle qui l'aurait obtenu? On doublerait ainsi la valeur de nos professeurs; on aurait un véritable corps enseignant—ce qui nous fait un peu défaut.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 27 mars :

Hier, à midi, le thermomètre marquait, à l'ombre, 78—deux degrés au-dessus de la température de l'été.

—Le *Farmer* a, aujourd'hui, quatre colonnes de plus, et, en longueur, deux pouces de plus.

—Marié, le 23 mars 1886, à la résidence de M. Zach Strain, près Covington, par le Rév. J. Wilson Brown, M. Théodore Strain à Mlle Delphine Sharp, tous deux de la paroisse.

—(L'honorable ALFRED B. IRION, représentant du sixième district de la Louisiane au Congrès, a adressé, de Washington, 13 mars, à notre confrère, une lettre au sujet de l'amélioration de la navigation du Bogue Falaya, paroisse St-Tammany. Nous en traduisons la partie suivante :

Je vous remercie des numéros du *Former* qui contenaient des articles demandant l'amélioration de la navigation du Bogue Falaya. Je me suis occupé des intérêts de cette partie de notre district, et, depuis mon arrivée à Washington, j'ai eu des entrevues avec les membres du comité des ports et des rivières; je leur ai exposé la nécessité d'améliorer la navigation de nos cours d'eau. Sur invitation du comité, je me suis présenté devant les membres, la semaine dernière, et j'ai plaidé pour chacun de nos cours d'eau. J'ai pris un soin tout particulier à leur expliquer la position du Bogue Falaya, parce que le rapport de l'ingénieur des Etats-Unis ne parlait pas de Tchefuncta et ne mentionnait pas l'autre rivière. Je suis heureux de vous annoncer que plusieurs membres du comité, parmi lesquels je citerai M. Blanchard, de notre Etat, M. Catchings, du Mississippi, M. Murphy, de l'Iowa, m'ont promis de faire tout ce qui dépendra d'eux afin que le comité recommande de généreuses allocations pour nos cours d'eau.

Le Bogue Falaya n'ayant jamais figuré dans le rapport de l'ingénieur des Etats-Unis, je crains de ne pas pouvoir obtenir une allocation, cette année, mais on me promet que dans le cas où elle ne serait pas votée, on ordonnera un examen de la rivière—pour que celle-ci figure, désormais, dans le rapport officiel.

M. IRION a reçu le mémoire par lequel les citoyens de St-Tammany demandent un service postal quotidien, par bateau à vapeur, de la Nlle-Orléans à Covington. Il l'a présenté à qui de droit et il a eu la promesse que le Département accordera le service, si le prix n'est pas trop élevé. L'administration s'étant engagée à diminuer les dépenses du gouvernement, elle évite les frais autant que possible.

Le représentant du sixième district a longuement discuté avec les fonctionnaires, la question du Bogue Falaya et celle du transport de la malle.)

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 27 mars :

La fabrique de glace de M. J. B. Watkins sera achevée, sous peu de jours et pourra fonctionner immédiatement. Hurrah pour M. Watkins!

—Mardi soir, nous avons eu le plaisir de visiter les chantiers de la compagnie de bois de charpente de Calcasieu, et nous sommes restés surpris de la quantité d'affaires qui s'y font.

La semaine dernière, on y a scié plus de 350,000 pieds de bois. On trouve maintenant dans les chantiers 6,000,000 de pieds. 400,000 avaient été expédiés dans les derniers huit jours. On chargeait 18 nouveaux wagons. Nulle part, il ne règne une plus grande activité dans ce genre d'industrie.

—D'après les informations que nous venons de recevoir de la mine de soufre, les travaux y marchent fort bien et le succès n'est plus douteux. Un puits de 600 pieds a révélé un énorme gisement de soufre : un second de 400 pieds a fait jaillir le pétrole en abondance. On recueille de l'huile par barils. C'est pour le pays une ressource nouvelle à laquelle il ne s'attendait pas. Nous saurons bientôt en tirer parti—espérons-le.

L'*Idée*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 27 mars :

Nous avons eu plusieurs matinées froides, cette semaine. Deux fois nous avons eu une gelée blanche; lundi matin, elle était visible partout. Heureusement elle n'a pas causé de sérieux dégâts. Les fruits n'en ont probablement pas souffert et, si la saison est favorable, la récolte sera abondante.

—L'incendie de la Maison de Cour de la paroisse St. Landry, est, pour la population, une perte de $40,000.

—Le général E. T. Lewis a été choisi par les démocrates pour remplir la vacance occasionnée par la mort du sénateur T. E. Fontenot.

L'hon. E. J. Jeffrion a été choisi par les républicains de cette paroisse pour succéder, à la Chambre des représentants, à l'hon. Benajah Gibson, décédé.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 27 mars :

Un mass meeting des citoyens de la paroisse s'est déclaré en faveur de l'adoption d'une loi du Dimanche. Le juri de police a adopté une résolution semblable.

Le *Democratic Review*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 25 mars :

Décédé, à l'âge de 77 ans, chez lui, à Red River, le Dr Butler, un des hommes les plus respectables et les plus respectés de la paroisse et de l'Etat. Il laisse cinq enfants, dont trois mariés.

—Marié, M. J. C. Clark à Mlle Belle McLauzen, tous deux de la paroisse.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 27 mars :

Nos planteurs ont profité du beau temps pour s'occuper de leurs champs et faire leurs semailles.

—Les deux propriétés qui étaient en vente à l'encan, ont été achetées par M. Laurent Lacassagne, de la Nouvelle-Orléans. L'habitation Greenwood a été cédée pour la modique somme de $13,701 et Lacasse pour $10,000.

M. Lacassagne a bien fait de profiter de cette occasion; ce sont deux excellentes habitations; les terres sont placées parmi les meilleures de la paroisse. On dit que le nouveau propriétaire a l'intention de les diviser en lots pour les revendre à de petits fermiers.

—Marié, M. James H. Macintosh, de la Nouvelle-Orléans, à Mlle Laura Dill, de cette paroisse.

Le *Sugeel*, Rayne, paroisse St. Landry, du 27 mars.

Nos fermiers sont très occupés en ce moment; ils passent toute la journée dans leurs champs; on les voit rarement dans nos rues. Ils nous rapportent que tout va bien et que la perspective est on ne peut plus encourageante. Jamais les récoltes n'ont plus promis que cette année.

—Il est question d'établir, à Rayne, une société littéraire; c'est là une bonne idée; rien de plus propre à élever le niveau de l'instruction. On ne saurait assez encourager l'exécution du projet.

—Il n'est fait très peu d'affaires, cette semaine. C'est, sans doute, la conséquence des occupations de nos fermiers, qui sont tout entiers à leurs travaux des champs.

—Depuis l'incendie de la Maison de Cour d'Opelousas, il est question du transfert dans la petite ville de Washington. Le conseil municipal a voté dans ce but $10,000 et les habitants s'engagent à en verser autant.

—Nous avons eu une légère gelée blanche, dimanche dernier, mais elle a fait peu de mal aux récoltes. Depuis lors, le temps a été chaud et beau.

L'*Item*, Jeanerette, paroisse Ibérie, du 27 mars :

—Les Chevaliers du Travail ont eu un meeting, mercredi dernier; ils demandent que les propriétaires de scieries les paient comptant au lieu de leur donner des "tickets" comme il le font depuis longtemps. On sait que les "tickets" sont devenus chez nous une monnaie courante. Les réclamants sont au nombre de 120 et coalisés.

—Il est question d'établir une association en vue d'organiser des foires où l'on accorderait des prix à ceux qui exposeraient les meilleurs produits du pays. Excellente idée; c'est la reproduction des comices agricoles de France, qui ont tant contribué aux progrès de l'agriculture du pays.

—Nous apprenons avec peine la mort de Mme Octavie Boudreaux. La défunte laisse une grande famille et de nombreux amis pour pleurer sa perte.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 27 mars :

Nous avons eu un temps superbe, cette semaine, et partout on voit les arbres fleurir. Nous entrons en plein printemps.

—Notre saison est en arrière de trois semaines; les froids ont empêché les souches et le plant de cannes de germer. Jusqu'à présent, la terre ne donne aucun signe de végétation. Le coco même, qui est la première plante à pousser, paraît à peine.

Les souches seront en retard, mais nous pouvons affirmer, d'avance, qu'elles se comporteront bien.

Les premières pousses sont saines et ont commencé à verdir.

Le plant est tient à paraître, mais tout indique qu'il sera fécond, partout où la canne qui a servi de semence, était saine.

Les pluies ont considérablement retardé l'ensemencement; bon nombre de planteurs n'ont pas encore achevé leur besogne. On a planté, cette année, autant que l'an dernier

On sème maintenant le maïs; avec un temps ordinaire, il devrait déjà être sorti de terre. Espérons qu'il poussera assez rapidement pour regagner le temps perdu.

"Le Grand Mogol" ce soir à l'Opéra.

La *République Française* du 12 mars :

Nous disions, l'autre jour, que le sort des personnes de familles royales est entre leurs mains et que leur sort parmi nous sera le sort qu'elles voudront bien se faire à elles-mêmes. Cela est encore bien plus vrai des hommes de bonne foi, conservateurs sincères, qui s'attardent à chercher dans une restauration de la monarchie, sous une forme quelconque les garanties d'ordre et de stabilité que seule désormais la République peut offrir à la nation française.

Il est certain que ces hommes n'ont rien à attendre d'une restauration, c'est-à-dire d'une révolution nouvelle qui rouvrirait la porte à toutes les complications, à tous les dangers, et qui serait, selon toutes vraisemblance, le point de départ et la cause d'un véritable cataclysme politique et social. La France peut désirer que la République soit gouvernée de telle ou telle manière, et c'est aux différents partis politiques qui se disputent le pouvoir sur le terrainde la légalité à tenir compte des indications fournies par l'opinion publique. Mais non-seulement la France ne désire pas que la République soit renversée pour faire place à une dynastie soit royale, soit impériale, mais elle a hautement prouvé, le 18 octobre et le 14 février qu'on la trouve toujours prête à se porter au secours de la République pour la protéger contre ses ennemis et les empêcher de la détruire. C'est donc aller contre le sentiment, contre la volonté de la nation, que de tenir pour une restauration de la monarchie, et le pays, dans son bon sens politique et dans sa loyauté proverbiale, ne saurait reconnaître pour conservateurs ceux qui ne peuvent plus être aujourd'hui que les pires révolutionnaires.

Ces choses ont été souvent dites, mais il ne faut pas se lasser de les répéter.

Nous ne les écrivons pas avec la pensée qu'elles seront prochainement admises comme autant de vérités plus claires que le jour par le pays, mais elles resteront constitutionnelle qui fait profession d'attaquer tous les jours et par tous les moyens nos institutions républicaines. Nous n'avons garde d'entreprendre la conversion des journaux monarchiques. Mais il est un fait dont nous sommes profondément convaincus, c'est que ces journaux ne représentent rien dans le pays, si ce n'est un petit groupe d'hommes qui s'agitent dans leurs bureaux de rédaction. On nous dit que les prétendants, et particulièrement M. le comte de Paris qui se croit les plus grandes chances d'arriver au trône dans le plus bref délai, s'efforcent de pratiquer, dans les départements encore plus que dans la capitale, une propagande d'autant plus offrénée qu'elle se croit assurée d'une complète impunité par nos lois républicaines sur la liberté de la presse, et qu'ils comptent réussir à opérer un véritable embauchage de l'opinion publique fonrvoyée. Si cette organisation et cette propagande arrivent à mettre en pleine lumière les menées et les conspirations des prétendants, on peut être sûr que le pouvoir exécutif, chargé de veiller au salut de la République, ne manquera pas au devoir qui lui a été tracé par l'ordre du jour du 4 mars. Mais ce ne sont pas les journaux hostiles qui nous inquiètent et qui nous intéressent le plus, ce sont les hommes confiants jusqu'à la crédulité dont ces journaux espèrent faire une clientèle dévouée et agissante de la monarchie restaurée.

A ces hommes-là nous tenons à dire sans cesse que les feuilles réactionnaires les trompent tous les jours en leur parlant de la République comme d'un gouvernement sans ordre, sans liberté, sans sécurité, sans lendemain; l'ordre n'a jamais été si profond en France que depuis l'établissement définitif de nos institutions, la liberté jamais aussi grande; et, quand au lendemain, la République, à mesure qu'elle s'affermira sur le sol de France bouleversé de tant de révolutions, l'assurera mieux que n'importe quelle dynastie, dont le renversement deviendrait, aussitôt son installation, le mot de ralliement de tous les partis hostiles. La République est fondée : il ne s'agit que de l'affermir et de la développer. Cela vaudra mieux pour les conservateurs sincères et patriotes, que de courir, encore une fois, des aventures où risqueraît de périr la France.

Le Grand Mogol—à l'Opéra ce soir.

Le *Daily News* de Londres, dans un article de fond qu'il a publié le 11 mars, s'exprime en ces termes :

Nous sommes à la veille de grands événements. Dans quelque sens qu'ils viennent à se produire, ils auront pour conséquence la dissolution à bref délai du Parlement.

A supposer que M. Gladstone réussisse à obtenir la sanction du Parlement pour ses vastes projet concernant l'Irlande, il ne saurait procéder à leur exécution sans soumettre son oeuvre au jugement du pays. Il serait contraire à tous les usages qu'un Parlement qui aurait accompli une tâche équivalant en quelque sorte à l'établissement d'une constitution nouvelle puisse ensuite, sans plus de façons, passer à la discussion des questions inscrites dans son ordre du jour, comme s'il venait simplement de voter un loi sans importance.

"Le Petit Faust" aujourd'hui en matinée.

L'arrêté de 1883, relatif à l'admission des sous-officiers de cavalerie à l'école de Saumur, France, vu être modifié.

Tous les sous-officiers ayant deux ans de grade, pourront obtenir, par voie de concours, le certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant; ils seront ensuite proposés par les généraux inspecteurs et envoyés à Saumur, d'où ils seront nommés, successivement sous-lieutenants d'après l'ordre établi par cette liste. Il y aura un tableau spécial d'avancement pour les sous-officiers candidats au grade de sous-lieutenant comptable.

La laïcisation de l'hospice des enfants assistés, à Paris.

Le dernier numéro du *Journal des Débats* nous apporte une seconde lettre de M. G. Nast, ex-membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, sur la laïcisation de l'hôpital des enfants assistés, de Paris :

Le 1er avril prochain — dit-il — tout le personnel religieux du vieil hôpital des Enfants-trouvés sera congédié.

A-t-il donc démérité de la confiance publique? N'était-il donc plus à la hauteur de sa mission? Les enfants étaient-ils mal soignés? La surveillance de jour et surtout de nuit manquait-elle à ceux qui manquent de tout?

Nullement : directeur, médecins, surveillants attentifs, tous sont unanimes à proclamer cette excellence de soins maternels.

La raison du changement, la voici : Hors de la laïcisation, pas de salut. C'est un acte de foi pour ceux qui en ont peu. Imposé aux adultes qui peuvent à la rigueur contrôler, il faut qu'il pèse aujourd'hui de toute sa lourdeur sur des babies qui, eux, ne contrôlent rien, pas même les homicides par imprudence.

A ce principe de foi, aucune exception possible : donc plus de religieuses au berceau de l'enfant abandonné. Malheur à l'enfant de la misère!

Non certes, les dignes filles qui veillent sur ces pauvres petits êtres n'avaient pas démérité.

Les 33 soeurs et leurs 74 servantes ne faisaient qu'une seule et même famille : mères véritables remplaçant la mère que la misère, l'hôpital, la prison ou le vice séparent de son enfant. Avait-on besoin d'une nouvelle servante? de suite la soeur s'adressait à une honnête famille de province, lui demandait l'une de ses filles, sous la sauvegarde de ses convictions religieuses comme de ses principes de morale. Jamais à la rue d'Enfer il n'y a eu d'exemple d'une faute commise.

Et la jeune fille arrivait allègre à Paris à l'établissement qui devait conserver sa vie, bien prévenue qu'elle allait commencer sa journée de dévouement à quatre heures et demie du soir, quand son tour fréquent de veilleuse ne lui imposerait pas de longues nuits de veille et de circulation autour des nombreux berceaux.

Et ce travail incessant leur était payé 330 fr. par an, 27 fr. 50 par mois, 92 c. par jour, les nuits ne comptant pas.

Il est vrai que chaque jeudi, à six heures du soir, pendant une demi-heure prise sur le repos, les jeunes filles allaient par escouade à la chapelle, et là une soeur ou une organiste improvisée leur apprenait le chant. L'orgue aux sons plaintifs accompagnait leurs jeunes voix. C'était là la grande joie, la bonne récompense, la détente du travail humanitaire. C'est bien grave, n'est-ce pas, et c'était bien là un motif sérieux pour insulter des pauvres filles ayant de les chasser!

Nous ne parlons pas des soeurs : jamais surveillance n'a été plus maternelle. Elles obéies, être aimées par leur subordonnées comme elles le sont encore en ce moment, cela dispense de tout éloge banal.

Avant de voir disparaître ce précieux service de l'enfance abandonnée, nous avons tenu à visiter en détail les services de la *crèche*, des *serres* et du *départ*—les déposés de la veille et du matin, récoite humaine et petits colis inconscients qui partent avec la nourrice en province. En tournant un de ces vieux paliers d'escaliers de bois, comme il en existe encore rue Des fert, nous nous trouvons en présence d'une grande fille, à la figure austère, à la démarche triste: elle s'efface pour nous laisser passer.

"En voici une encore qui nous quitte", me dit le directeur. "Ah! plut à Dieu "que je ne fusse jamais entrée dans cette "maison, répond la pauvre fille, les yeux "noyés de larmes, la voix défaillante : "c'est trop dur de partir". Et cette brave fille, dont la vie entière n'est qu'un exemple d'abnégation, de dévouement, de vertu, *depuis trente-cinq ans* attachée à ses enfants, aux gages qu'on lui sait, issue d'une famille aisée de cultivateurs, ayant elle-même une certaine fortune, arrachait de soi cœur ce besoin d'amour maternel. Elle fuyait devant l'insulte et la laïcisation.

Voilà une des 74 laïques, aides indispensables de la religieuse, leur surveillante en hiérarchie, en réalité leur collaboratrice. Oui, c'est une laïque, mais dominée par le dévouement, la religion et non plus seulement par ces autres mobiles funestes pour les humbles : le désir du gain, la lutte pour l'existence.

Et par qui va-t-on remplacer ces 207 femmes dévouées! Est-on sûr de retrouver dans les jeunes élèves de la Salpêtrière ce dédain du gain, ce renoncement à la vie tranquille, à la liberté? Comment veut-on concilier les soins incessants de langes et de biberons, où le moindre oubli peut devenir mortel, avec la liberté de sortie de jour, les billets roses du soir, dits de spectacle, et l'habitation des surveillantes dans les appartements du dehors! Est-ce un seul directeur qui pourra s'assurer nuit et jour que chacun est à son poste! Et une lacune dans la surveillance équivaudra à vol infanticide, à plusieurs infanticides.

Chose étrange. Avant de voter cette transformation, le Conseil de surveillance réclamait comme urgente une modification dans le choix du nouveau personnel. Il avait, selon lui, deux grves défauts : la jeunesse, les obligations de famille. Ce personnel était mal constitué pour sa mission; c'était donc une raison pour l'implanter violemment aux Enfants-trouvés.

Mais ne cherchons pas ici à concilier toutes les contradictions. Un principe n'est-il pas, par essence, au-dessus de ces petitesses! La vie de quelques enfants abandonnés par leurs mères, qu'est-ce auprès du maintien d'un principe?

G. NAST,
Ex-membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.

"Le Grand Mogol" ce soir.

Décédé, hier après-midi, à l'âge de 18 ans, ALICE LABADIE, fille de J. Labadie et de Marie Laribaue. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société Française de Bienfaisance et de la Société de Bienfaisance des Bouchers, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu à 3 heures et demie, cette après-midi. Le corps est exposé rue St-Philippe No 191, entre Bourgogne et Dauphine.

Décédé hier matin, à 10 heures et demie, à l'âge de 87 ans, JEAN BAPTISTE REVOL, natif de St Andrea, près de Grenoble, Dépt de l'Isère, résidant en cette ville depuis 48 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses fils J. L. et Emile Revol; sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence du coin Chartres et Conti.

De la part de la famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin, à 10 1/2 heures, à l'âge de 87 ans, JEAN BAPTISTE REVOL père de notre Vice-Président J. L. Revol, et fondateur de la Société, natif de St. Andrea, près de Grenoble, Département de l'Isère, France. MM. les officiers et les membres sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est déposé coin Conti et Chartres, d'où le convoi partira.

Par ordre du Conseil.

L. SIMON, Secrétaire.

L'Union Française.—Messieurs les Sociétaires et les Directeurs de la Société sont instamment priés d'assister aux funérailles de feu JEAN BAPTISTE REVOL, père de notre très estimé premier vice-président, M. J. L. Revol. Le convoi partira de la maison mortuaire, coin Conti et Chartres, à 4 heures de l'après-midi. On est prié d'être ponctuel afin de donner à la famille un témoignage de sympathie.

F. TEJADIE, Président.
Dr. P. BERGÉ, Secrétaire.

SERVICE ANNIVERSAIRE.

Un service anniversaire sera célébré SAMEDI, 3 avril, à 7 heures du matin, à l'Eglise Annonciation, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH LABADIE, décédé le 3 avril 1885. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

31 mars—1t De la part de sa veuve.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

ALEX SENG,
A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il tiendra, au No 121 de la rue Royale, un salon de liqueurs sous le nom de STATION-HOUSE. Il invite le public à l'ouverture qui en aura lieu jeudi, 1er mai, à 7 heures du soir. Vins et liqueurs de choix s'y débitent.
131 mars—1t.

LA
GRANDE VENTE
—A—
95 sous.
500 Caisses Chaussures.

LA PAIRE.	
Bottes fines pour enfants	95 sous
Pantoufles supérieures cousues	95 ..
Bottes boutonnées pour fillettes	95 ..
Bottes en peau pour dames	95 ..
Bottes spring heel, pour enfants	95 ..

LA GRANDE VENTE
—A—
75 sous.

LA PAIRE	
Pantoufles brodées pr. messieurs	75 sous
Bottes boutonnées pour fillettes	75 ..
Souliers bas pour dames	75 ..
Brodequins cousus pour fillettes	75 ..
Escarpins pour dames	75 ..
Pantoufles ouvragées pr. dames	75 ..
Bottes légères pr. enfants, talons	75 ..

BOTTES FINES
UN LOT SPECIAL
100 caisses bottes extra fines pour dames, semelles souples, formes élégantes, valant $3.00. Prix actuel $2.15 à 2.50 la paire.
Chaussures cousues pour messieurs, article solide et confortables $2.25 à $3.00 la paire.
Maison ouverte tous les jours, le dimanche jusqu'à 1 heure.
L'Etoile Rouge,
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans.
17mars—1m—Me Ve Di P P

CHARTE.
Paroisse d'Orléans. } Ville de la Nlle-Orléans. }
QU'ON SACHE que ce vingt troisième jour du mois de mars, dit l'année qui suit mille dix-huit cent quatre-vingt-six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la Ville de la Nlle-Orléans, Etat de Louisiane, d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu, pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants, savoir :

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de cette corporation sera la
NEW ORLEANS TRAINING
—AND—
PAVING ASSOCIATION.
(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans.)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre vingt dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont ce qui suit : Exécution de travaux d'utilité publique pour drainer, dessécher, niveler, arroser et parer la ville de la Nlle-Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, se présenter en justice ou être attaquée, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire; altérer, changer ou briser bon lui semble; acquérir, affermer, acheter, hypothéquer, affecter comme garantie et transférer des propriétés foncières ou bien meubles; émettre des obligations, en assurer le paiement au moyen d'hypothèques; acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront; décréter et établir les réglements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales, dans le but de drainer et de parer les rues de la Nlle-Orléans; exercer et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas; accomplir tous les actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose.

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle-Orléans. Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation; en son absence, ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice-président; en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV.

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de neuf membres, lesquels seront choisis au scrutin, ainsi qu'il y est pourvu ci-après, parmi les membres de l'association; ceux-ci exerceront leur mandat pendant trois ans ou jusqu'à l'époque de leurs successeurs auront été choisis et reconnus en cette qualité. Néanmoins les membres du premier Conseil exercront leur mandat pendant la durée indiquée dans l'article XVI. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront élus à la réunion annuelle de la corporation, qui aura lieu le second lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs, à sa première réunion, après le second lundi de janvier de chaque année, élira un de ses membres président de la corporation, lequel exercera son mandat pendant une année; le Conseil élira aussi pour une année un secrétaire qu'il pourra prendre en dehors de la corporation.

Le Conseil des Directeurs pourra aussi nommer tels autres employés qu'il jugera nécessaires. A l'occasion, pour gérer les affaires de l'association; il fixera les gages ou traitements de tous les fonctionnaires ou employés de la corporation; il votera des réglements qui ne violeront pas l'esprit de la charte; il désignera le lieu des réunions; il suspendra tout employé pour négligences ou conduite répréhensible; il aura, en somme, la direction générale des affaires de la corporation; il pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens meubles, en vendre ou en louer, émettre des obligations, accepter des hypothèques ou bien des garanties pour le paiement des dites obligations, le tout selon son jugement. Dans ce but aussi, il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations, quand il aura nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier Lundi de chaque mois, et toutes les fois en outre qu'il sera convoqué par le Président. Celui-ci procédera par écrit à cette convocation, quand il en sera requis par trois membres, et il ne sera alors traité dans la réunion d'aucun autre affaire que celle pour laquelle la convocation spéciale a eu lieu.

ARTICLE V.

Le corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année, et si un jour l'un de ces jours devait un jour férié, l'assemblée fixée à cette date aura lieu le jour férié suivant.

EXTRAITS DU VINGT-SIXIÈME EXPOSÉ ANNUEL DE LA
Equitable Life Assurance Society,
120 BROADWAY, NEW-YORK
POUR L'ANN